La CAA : repères techniques et pilotage au sein des ESSMS

CONTEXTE

La première étape de la mise en place de la CAA dans les ESMS est celle de l'utilisation au quotidien et de la prise en compte des besoins particuliers de l'utilisateur. Se pose alors très rapidement la question du financement au titre du droit à compensation du handicap.
Dans l'organisation française, les Maisons Départementales de l'Autonomie (MDA), par leurs instances d'évaluation pluridisciplinaire, identifient les besoins de la personne selon son projet de vie, examinent les demandes et attribuent les aides au titre de la Prestation Compensation Handicap (PCH). L'enjeu est d'amener les personnes siégeant dans les instances à mesurer les restrictions actuelles de participation du demandeur, les risques de sur-handicap consécutifs à ces restrictions ainsi que le projet global de la famille.
La formation vise à soutenir la démarche d'accès à la CAA : un enjeu au service de la qualité de vie, du développement de la personne et de son pouvoir d'agir.

OBJECTIFS

- Connaître les caractéristiques des outils de CAA recommandés par les connaissances actuelles
- Identifier les enjeux individuels pour l'accès à une CAA ambitieuse
- Savoir repérer et prendre en compte les défis moteurs et visuels pour une CAA accessible
- Structurer et rédiger un argumentaire en faveur d'une PCH avec accès à un outil de CAA adapté

CONTENU

- Clarification du modèle de participation en CAA en lien avec la CIF (Classification Internationale du Fonctionnement)
- Les appuis législatifs et de bonnes pratiques parlant de CAA
- Identification des caractéristiques de langage et d'accessibilité des outils disponibles en CAA
- Repérage des stratégies de communication utilisées par la personne avec identification de ce qui fonctionne et dysfonctionne
- Création d'une check list : guide d'identification aux leviers de mise en place d'une démarche de CAA efficace.

Intervenant.e	Dates et lieux	Public	Durée	Tarif
Agnès LEVEQUE, orthophoniste, expertise CAA	A définir	Direction des ESMS, psychologues, ergothérapeutes, orthophonistes	14 heures ; 2 jours consécutifs	Sur demande

Prérequis	Méthodes mobilisées	Modalités d'évaluation
Aucun	Alternance d'apports théoriques et d'échanges ; situations concrètes	Evaluation préalable des attentes, évaluation à chaud, évaluation à froid (quizz, questionnaires, …)

Délais d'accès
30 jours avant le début de la formation

Accessibilité handicap : Le CEFRAS souhaite être informé des besoins d'adaptation (modalités pédagogiques, matériels…) afin de favoriser l'accès à la formation des personnes en situation de handicap. Tous nos sites ont un accès PMR.
Référents handicaps :
Bénédicte DROVAL : b.droval@cefras.com
François LIDOUREN : f.lidouren@cefras.com
Laëtitia LANDELLE : l.landelle@cefras.com

Contact : formationcontinue@cefras.com - 02.41.49.00.95